

## RAPPORT DE LA CONFERENCE “LE TRAFIC ILLICITE D’OEUVRES D’ART EN BOSNIE-HERZEGOVINE”

TUZLA, 18 OCTOBRE 2018

En premier lieu, nous souhaitons présenter les activités du Centre contre le trafic d’œuvres d’art (CPKU) de 2014 à 2018, jusqu’à la dernière conférence d’octobre 2018 dont il sera question dans la deuxième partie du rapport.



*Conférence “Le commerce illicite d’œuvres d’art en Bosnie-Herzégovine”, octobre 2018*

Lors de sa création en 2014, le CPKU a défini quatre groupes cibles avec lesquels il réaliserait une série d’activités afin de lutter contre le commerce illégal de l’art :

1. Police, police aux frontières et douanes
2. Juges et procureurs
3. Ministères de la Culture, institutions culturelles, secteur non-gouvernemental et collectionneurs privés
4. Pouvoir législatif et pouvoir exécutif

En 2015, une conférence interdisciplinaire sur „*Le commerce illégal de l'art en Bosnie-Herzégovine*“ organisée par le CPKU avait déjà réuni plus de 40 participants représentant les institutions principales se consacrant à la lutte contre le commerce illicite des biens culturels. À l'issue de cette conférence, des conclusions et des recommandations avaient été adoptées dans le but d'améliorer la situation en matière de lutte contre le trafic d'œuvres d'art et de biens culturels, dont une partie a été réalisée.



Conférence “*Le commerce illicite d'œuvres d'art en Bosnie-Herzégovine*”, octobre 2015

Fin 2015, le rapport national de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la “Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels” de 1970 a décrit le CPKU comme un phénomène positif dans la lutte contre le commerce illicite des biens culturels. Le rapport indique: “L'initiative a été lancée en raison du manque de départements spécialisés appropriés au sein des ministères de l'Intérieur (tant au niveau cantonal qu'aux autres niveaux de gouvernement) et la situation sur le terrain nécessitait l'existence d'une telle institution spécialisée”.

S'appuyant sur les conclusions et recommandations adoptées en 2015, le CPKU a réalisé entre 2015 et 2018 un certain nombre d'activités parmi lesquelles:

#### Avril 2016



**Exposition „Les Grands noms de l'art“**  
 en coopération avec la Galerie Nationale de Bosnie-Herzégovine, la Galerie Internationale des Portraits de Tuzla, l'Association des Artistes de Bosnie-Herzégovine et l'Ambassade de France en Bosnie-Herzégovine. Cette exposition a été conçue comme une performance artistique dans laquelle des photographies des œuvres d'art volées de collections privées et publiques sont exposées dans des cadres vides, dans le but de sensibiliser le public à l'importance de la protection du patrimoine artistique de Bosnie-Herzégovine.



Exposition „Les Grands noms de l’art“, 2016



L’ambassadrice de France Claire Bodonyi



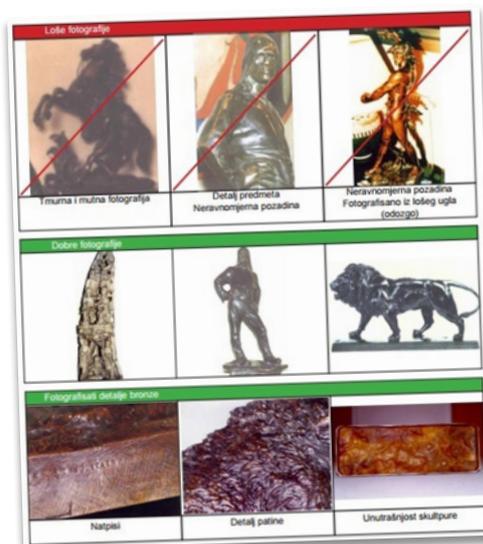
Exposition „Les Grands noms de l’art“, 2016

## Mai 2016

En coopération avec la Direction générale de la police nationale française - Office central de lutte contre le trafic de biens culturels OCBC (Paris) - et avec le soutien de l’ambassade de France en Bosnie-Herzégovine, le CPKU a publié un „**Manuel de photographie des œuvres d’art et objets de valeur**“ ainsi qu’une „**Fiche descriptive des œuvres d’art**“, deux outils nécessaires aux propriétaires privés et publics de biens culturels afin d’établir une documentation de ces biens, dans un but préventif.

Deskriptivna kartica za umjetnine	
Fotografija/broј :	<input type="text"/>
01. Vista umjetnine :	_____
02. Naziv ili tema :	_____
03. Autor :	_____
04. Vrijeme nastanka/epoha :	_____
05. Medij ili tehnika :	_____
06. Materijal :	_____
07. Dimenzije : visina _____, širina/promjer _____, dubina _____, težina _____ (za umjetničke slike navedite dimenzije bez okvira, a za skulpture bez postamenta – ako postoji)	
08. Oblik/forma (npr. pravougaoni, ovalni, okrugli i sl) :	_____
09. Dominantne boje :	_____
10. Potpis autora, žig, pečat, serijski broj (ukupan broj, opis, lokacija) :	_____
11. Druge oznake (vrsta i lokacija) :	_____
12. Proizvođač ili manufaktura/izdavač-štampanja/ljevaonica :	_____
13. Geografsko porijeklo :	_____
14. Stil :	_____
15. Samostalan predmet : da / ne	
16. Predmet dio kompleta: (par, diptih, triptih, polptih, ostalo) :	_____
17. Dokumentacija : (ukoliko posjedujete dokumentaciju o porijeklu/vlasništvu/procjeni sl. dostavite u prilogu)	_____

Fiche descriptive des oeuvres d’art



Manuel de photographie des oeuvres d’art et objets de valeur



Publication du **manuel „Le trafic illégal d’œuvres d’art en Bosnie-Herzégovine : Etat des lieux, prévention, outils de lutte, cadre législatif, recommandations“**, à l’intention de tous les acteurs de la lutte contre le trafic d’œuvres d’art (en particulier police / justice).

*Manuel „Le trafic illégal d’œuvres d’art en Bosnie-Herzégovine“*



**Avant-Propos**

La protection et la préservation du patrimoine culturel sont un enjeu essentiel pour un pays et sa population, en ce que le patrimoine culturel d’un pays est au cœur de son identité. Il est un élément de fierté légitime d’une population, en plus d’être un élément d’attractivité, y compris touristique et donc économique d’un pays.

L’engagement depuis 2014 du Centre contre le trafic d’œuvres d’art (CPKU) a contribué à la sensibilisation grandissante de la société bosnienne à la question de la lutte contre le trafic des biens culturels, ainsi qu’à animer la réflexion sur ce sujet complexe, qui implique la coordination de très nombreux acteurs.

Je suis dès lors particulièrement honorée que m’ait été proposé d’introduire cet ouvrage, dans un contexte de développement d’une coopération entre la Bosnie-Herzégovine et la France sur ces sujets qui nous tiennent à cœur. La France oeuvre en effet depuis longtemps en faveur de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, sur son territoire et de par le monde, avec les autorités et organismes compétents et en coopération avec les Nations Unies, en particulier l’UNESCO.

Cet ouvrage du Centre contre le Trafic des Oeuvres d’art contribuera à la meilleure appréhension par les différents acteurs concernés d’une thématique large et trop peu connue. En proposant un état des lieux de la situation du trafic d’œuvres d’art en Bosnie-Herzégovine, fondé sur plusieurs années de recherches, en rappelant la législation internationale et nationale applicable et en soulignant les outils existants pour agir efficacement, cet ouvrage se pose en un véritable manuel qui, je le souhaite, sera utile à de nombreux responsables agissant dans le domaine de la sensibilisation, de la prévention et de la formation en matière de lutte contre le trafic des biens culturels.

Je forme le voeu que cet ouvrage renforce la prise de conscience de chacun qu’il est acteur et défenseur de la préservation du patrimoine. C’est une responsabilité individuelle et collective, pour soi et surtout pour les générations à venir.

Claire BODONYI  
Ambassadrice de France  
Bosnie-Herzégovine

*Avant-propos du manuel „Le trafic illégal d’œuvres d’art en Bosnie-Herzégovine“*

**Formations à l'intention des juges et des procureurs en coopération avec le Centre de formation des juges et des procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Les éducateurs étaient Ljiljana Filipović de la Cour suprême de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Corinne Chartrelle de la police française (OCBC) ainsi que des représentants du CPKU.**



Formation des juges et des procureurs, 2016



Formation des juges et des procureurs, 2016



Educatrice Ljiljana Filipović, Cour suprême de la Fédération de B-H



Educatrice Corinne Chartrelle, police française (OCBC)



Educatrice Eléonore Loué-Feichter, CPKU



Educateur Senad Begović, CPKU



Formation des juges et des procureurs, 2017



Formation des juges et des procureurs, 2017

Publication de la **base de données des œuvres volées/disparues en Bosnie-Herzégovine**. Accessible au public sur le site web du CPKU, la base de données a été formée à partir des plaintes déposées auprès des services de police par des collectionneurs privés, des musées et des galeries en Bosnie-Herzégovine. Elle vise principalement à sensibiliser le public et à exercer une pression sur les pouvoirs publics afin que les enquêtes soient menées dans ces affaires de disparitions/vols d'œuvres d'art. Suite à la publication de la base de données, INTERPOL a ajouté, en février 2018, 13 nouveaux objets volés dans sa base de données qui n'en contenait jusqu'alors que 14, portant le nombre total d'objets recherchés à 27 pour la Bosnie-Herzégovine. La base de données du CPKU contient toutes les informations pertinentes, dont notamment la date de dépôt de plainte, de 109 objets volés de la Galerie Nationale de Bosnie-Herzégovine, de la Galerie Internationale des Portraits de Tuzla et de la collection privée de Damirka et Enver Mulabdić. Elle est régulièrement actualisée et complétée par l'ajout de nouveaux objets recherchés.

Baza nestalih umjetnina - The database of missing art

BAZA NESTALIH UMJETNINA - THE DATABASE OF MISSING ART

[vrati se na Početnu](#)



Projekat "Baza ukradenih / nestalih umjetnina u Bosni i Hercegovini" realizovan je uz podršku Francuske Ambasade u Bosni i Hercegovini.



Prikaži  elemenata

Pretraga:

Redni broj / Number	Autor Author	Naziv Title	Tehnika izrade Technique	Dimenzija (cm) Dimension	Godina nastanka Year of creation	Vlasništvo Ownership	Godina nestanka Year of disappearance	Datum podnošenja prijave Complaint lodging
1	Borka Avramova	Slavko Janevski	puna plastika-patinirani gips	37x30x34	1959	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
2	Nada Falaut Vuksanović	Portret I. Kuljevića	olovka	50x50	1975	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
3	Vera Ficher	Lea Deutch	ulje na platnu	25x35	1959	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
4	Josip Grčević (Grgević)	Barba Martin	gips	30x25x20	1967	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
5	Petar Jelisić	Portret Ismeta Mujezinovića	bronza	-	1975	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
6	Vlado Puljić	Ivo Andrić	ulje na platnu	74x48	1974	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
7	Ante Starčević	B. Bulić	bronza	57x40x27	1974	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
8	Dimitrije Sretenović	Poluprofil žene	olovka	20x29	1987	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
9	Dragiša Trifković	Ivan Marković Irac	gips	40x22	1954	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
10	Dragiša Trifković	Juro Kerošević	gips	29x17	1965	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
11	Dragiša Trifković	Veljko Čubrilović	gips	48x26x24	1971	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
12	Miroslav Vertažnik	Portret gospođe B. Božičković	gips	34x119x13	1980	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
13	Ismet Mujezinović	Meša Selimović	crni tuš	59,5x42	1948	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
14	Ismet Mujezinović	Niko Andrija Meša Selimović	olovka tuš	80x60	-	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
15	Ismet Mujezinović	Mješalica (studija za sliku)	olovka	49,5x33,2	1947	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
16	Ismet Mujezinović	Odmor na Olovu	tuš	20,5x39,5	1945	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
17	Ismet Mujezinović	U slavu boraca Sutjeske (detalj)	flomaster	22,5x40	1957	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
18	Ismet Mujezinović	Konj u kasu	tuš	31x46	1958	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
19	Ismet Mujezinović	Oslobođenje Jajca (skica)	olovka i flomaster	24,4x34	-	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
20	Ismet Mujezinović	Logorovanje (skica za bojenje)	tuš	18x28	1943./44.	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
21	Ismet Mujezinović	Djeca	ulje na kartonu	70x50	1920	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.
22	Ubrich Waibel	Ljudski portret u prostoru i vremenu	kreda	70x100	1990	Međunarodna galerija portreta	1992-2010.	26.05.2011.

Base de données des œuvres volées/disparues en Bosnie-Herzégovine

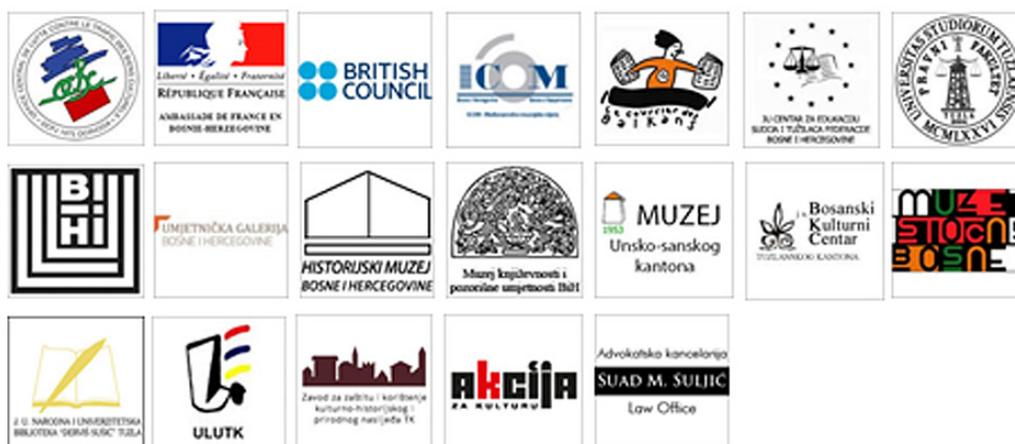
**Interventions du CPKU lors de séminaires/conférences diverses**, parmi les plus importantes: Conférence de l'ARCA (Association for Research into Crimes against Art) en Italie, où le CPKU était le seul représentant d'Europe du Sud-Est (juin 2017) et Séminaire de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité et de Justice (INHESJ) à Paris dans le cadre de la 1ère Session Internationale „Sécurité et Justice“ destinée à un public d'experts en sécurité et justice du Moyen-Orient (janvier 2018).



Conférence de l'ARCA

**Coopération régulière avec les institutions judiciaires** (Parquet du canton de Tuzla et du canton de Sarajevo, Tribunal municipal de Tuzla) en tant qu'experts dans des affaires de vols/contrefaçons d'œuvres d'art (par exemple l'Holiday Inn en 2016).

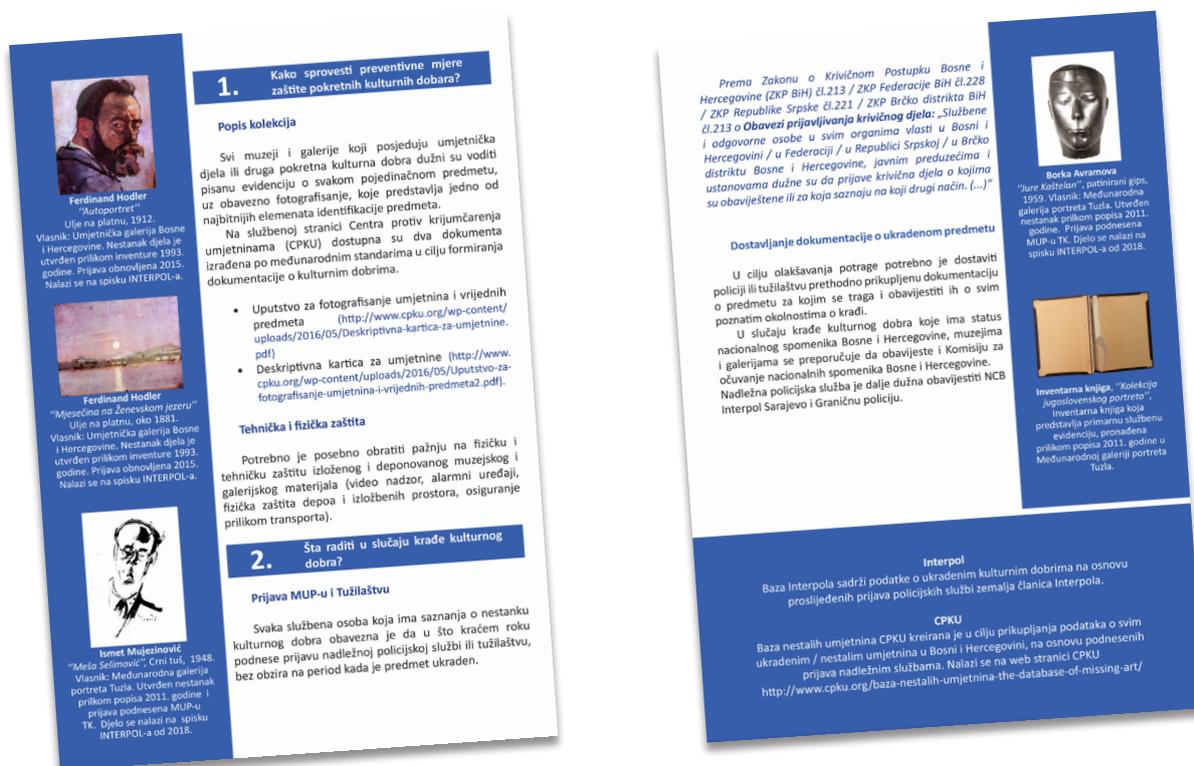
Signature d'un grand nombre de **protocoles de coopération** avec des organisations et des institutions nationales et étrangères (Galerie Nationale de Bosnie-Herzégovine, ICOM BiH, Faculté de Droit de l'Université de Tuzla, Association des Artistes de Bosnie-Herzégovine, Musée de Bosnie orientale, BKC Tuzla, Musée du canton d'Una-Sana, Le Courrier des Balkans, ONG Akcija za kulturu, Musée d'Histoire de Bosnie-Herzégovine, Musée de la littérature et de l'art théâtral de Bosnie-Herzégovine et bien d'autres).





Brochure „Vols dans les musées“

Publication de la brochure intitulée „Vols dans les musées – mesures préventives et recommandations en cas de vol“, destinée aux musées et galeries de Bosnie-Herzégovine.

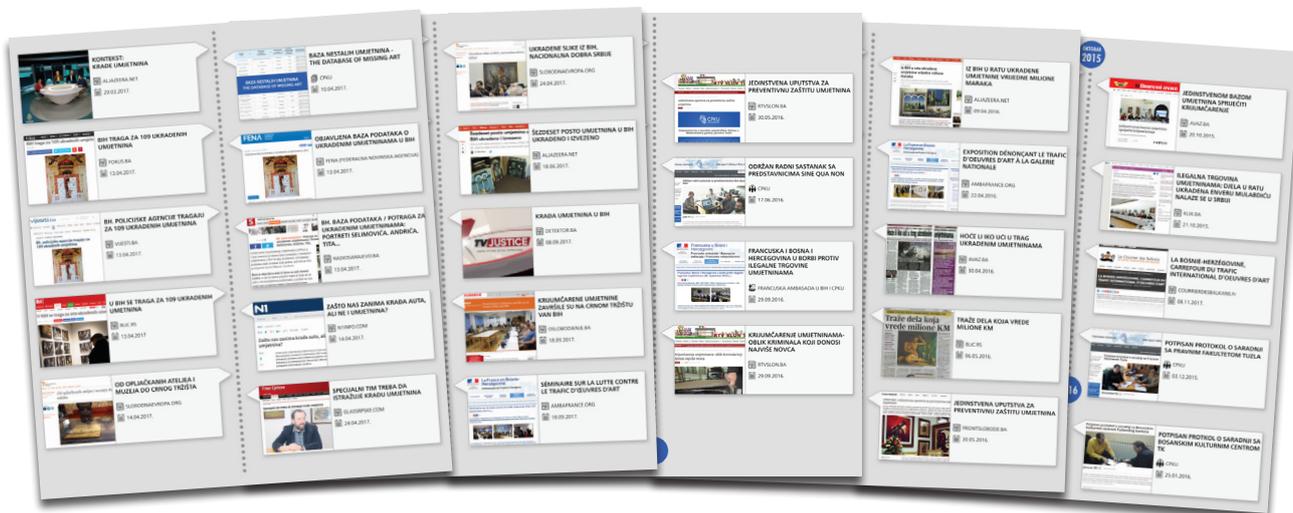
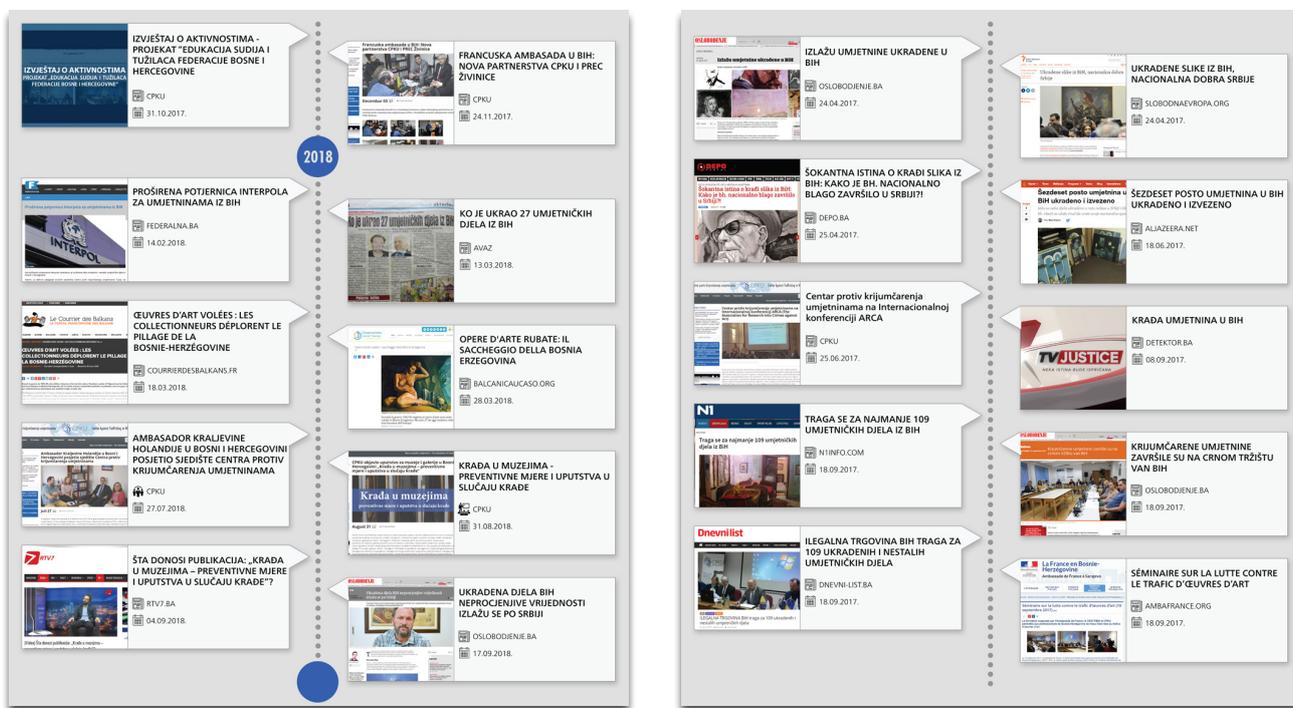


Brochure „Vols dans les musées“

Dans les affaires de trafic d'œuvres d'art, le facteur international est presque toujours impliqué. C'est la raison pour laquelle le CPKU a accordé, depuis le début de ses activités, une place importante à la coopération internationale. Nos partenaires étrangers sont:

- l'OCBC - Office central de lutte contre le trafic de biens culturels en France (service de police spécialisé).
- l'ICOM - International Council of Museums (Paris) par l'intermédiaire de leur plateforme „Observatory on Illicit Traffic in Cultural Goods“ qui regroupe tous les acteurs et informations en lien avec la lutte contre le trafic d'œuvres d'art au niveau international. Le CPKU y figure en tant que seul point de contact en Bosnie-Herzégovine.
- l'ARCA (Association for Research into Crimes against Art)
- Artive, recherche de provenance et base de données mondiale disposant des technologies les plus récentes.
- Divers experts dans le domaine de la lutte contre le trafic d'œuvres d'art.

De plus, nous coopérons activement avec les médias qui relayent toutes nos activités et publient désormais régulièrement sur le thème du trafic d'art en général. Les médias sont l'un de nos partenaires stratégiques dans la sensibilisation de la population locale et le lobby à destination des pouvoirs publics. Depuis sa création, le travail du CPKU est suivi par plus de 70 médias dans le pays et à l'étranger.



Coupages de presse sur les activités du CPKU

Tous les documents / manuels ainsi que les articles de presse sur les activités du CPKU sont disponibles sur notre site internet (<https://www.cpk.org/>). Ces mêmes documents sont déjà utilisés par certains organismes et ministères ainsi que par les propriétaires d'œuvres d'art.

Dans les prochains mois, le CPKU prévoit l'organisation de formations pour les juges et les procureurs, la police des frontières, la douane et la police, ainsi que l'extension de sa base de données d'œuvres d'art disparues / volées en Bosnie-Herzégovine.

## Conférence „Le marché illégal de l’art“, octobre 2018



Conférence „Le marché illégal de l’art“, 2018



Conférence „Le marché illégal de l’art“, 2018



Conférence „Le marché illégal de l’art“, 2018

La conférence „**Le marché illégal de l’art**“ s’est tenue le 18 octobre 2018 à Tuzla, dans le cadre de la 17ème Biennale d’art INTERBIFEP et a réuni collectionneurs privés, représentants d’institutions du domaine culturel, artistique, de la protection du patrimoine culturel et historique, représentants des services de répression et organismes étrangers: Ambassade de France en Bosnie-Herzégovine (Attaché de coopération et Adjoint de l’Attaché de Sécurité), OSCE Mission to Bosnia and Herzegovina (Good governance in the security sector – Security cooperation unit), ministère de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine (State Investigation and Protection Agency SIPA - Département du renseignement et des enquêtes criminelles), Police aux frontières de Bosnie-Herzégovine (Département des enquêtes du Bureau central d’enquête), Administration des droits indirects de Bosnie-Herzégovine, Administration de la police fédérale (Bureau de Tuzla - Enquêteur pour les délits contre les biens), ministère de l’Intérieur du canton de Sarajevo (Département de la police criminelle - Unité de renseignements criminels), ministère de l’Intérieur du Canton de Tuzla, Commission pour la préservation des monuments nationaux de Bosnie-Herzégovine, Centre de formation des juges et des procureurs de Republika Srpska, Association des Artistes de Bosnie-Herzégovine, Musée de Bosnie orientale de Tuzla, collectionneurs privés, conservateurs, experts internationaux dans le domaine de la protection du patrimoine culturel et représentants du CPKU.

Un grand nombre de médias ont également suivi les travaux de la conférence.



*Conférence 2018, Interviews*



*Conférence 2018, Interviews*



*Conférence 2018, Interviews*



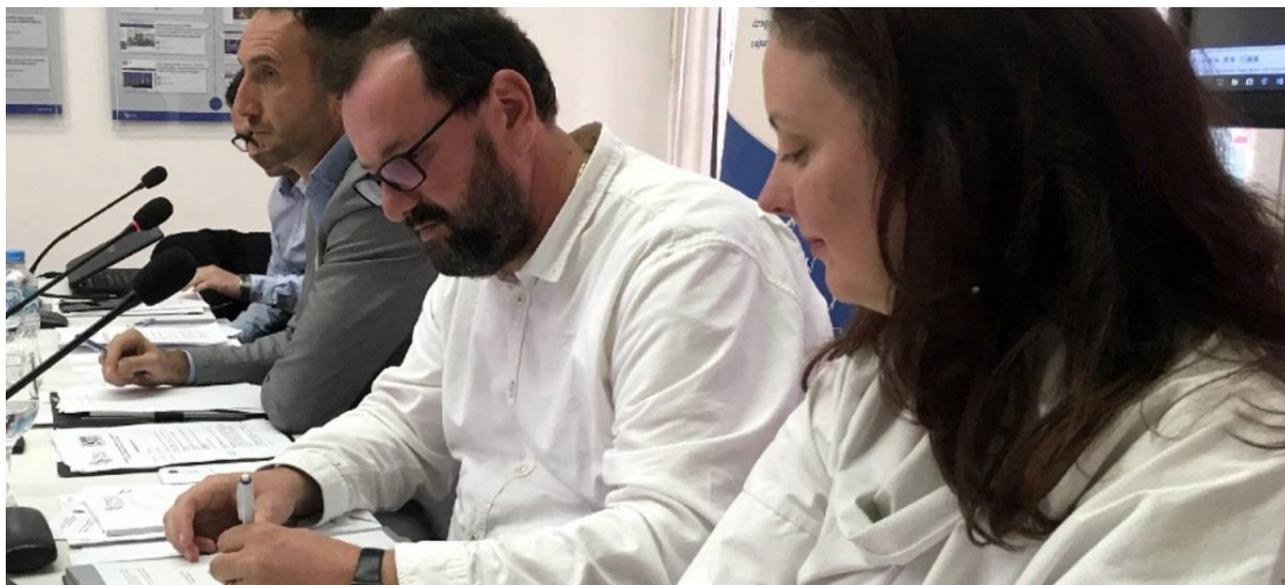
*Conférence 2018, Interviews*



*Conférence 2018, Interviews*

Lors de la conférence, Dženan Jusufović, président du CPKU, Danis Fejzić, président de l'Association des artistes de Bosnie-Herzégovine et Catherine Palpant, Attachée de coopération de l'ambassade de France en Bosnie-Herzégovine, ont prononcé les mots de bienvenue. Les participants ont assisté à une présentation vidéo de dix minutes sur les activités du CPKU.

À cette occasion, un nouvel accord de coopération a également été signé entre le CPKU et l'ambassade de France, qui marque la poursuite du soutien de l'ambassade aux activités du CPKU.



*Conférence 2018, signature de l'accord de coopération*

Lors de la conférence, Eléonore Loué-Feichter, juriste, journaliste et fondatrice du CPKU, a présenté les activités du CPKU depuis sa création en 2014 jusqu'en 2018. Helen Walasek, Chercheur honoraire associé de l'Université d'Exeter, Royaume-Uni, experte sur les questions de patrimoine culturel et auteure de l'ouvrage *Bosnia and the Destruction of Cultural Heritage* (Routledge 2015), a présenté les défis juridiques et politiques liés à la résolution du statut des biens culturels pillés pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine (1992-1995). Saida Hasanagić, historienne d'art et associée externe du CPKU au Royaume-Uni, s'est concentrée sur la question du rapatriement et de la restitution des objets d'art et des biens culturels volés. Lucia Gigli, experte italienne dans le domaine des inventaires au sein des musées et galeries, a sensibilisé les participants sur l'importance des inventaires et la formation d'une documentation officielle comme l'une des conditions préalables essentielles à la prévention contre le vol. Pierre Courtin, conservateur et collectionneur privé, a partagé son expérience concernant les procédures douanières relatives au transport d'œuvres d'art et la protection juridique des œuvres d'art sur supports numériques (vidéo et photographie). Enver Mulabdić, collectionneur privé, a rappelé le problème de la restitution des œuvres d'art privées bénéficiant du statut de patrimoine national de Bosnie-Herzégovine. Il a ainsi rappelé que les œuvres de sa collection, volées durant la guerre et recherchées par Interpol, étaient actuellement détenues illégalement par un collectionneur à Novi Sad (Serbie). Andrew Lawler, en sa qualité d'expert britannique des monuments patrimoniaux, a présenté les résultats de ses recherches menées en Bosnie-Herzégovine concernant les monuments situés dans des lieux publics, ayant été détruits ou volés, ainsi que sur la question de leur protection formelle et de leur réception sociale. Le Dr. Yuri Stoyanov, Associé de recherche à l'École d'Etudes Orientales et Africaines (SOAS) de l'Université de Londres et Chercheur à l'Institut Albright de Recherche Archéologique à Jérusalem, a présenté la question de la protection du patrimoine culturel dans le contexte régional de l'Europe du Sud-Est.



Conférence 2018, participants



Conférence 2018, participants



Conférence 2018, participants



Conférence 2018, participants



Conférence 2018, participants



Conférence 2018, participants



Conférence 2018, participants



Conférence 2018, participants

Après les présentations, une discussion s'est engagée afin d'adopter les recommandations et conclusions. Les forces de l'ordre et les autorités chargées d'enquêtes ont confirmé que ce domaine leur était inconnu. Parmi les conclusions ont donc été proposées la formation d'unités de police spécialisées, la création d'un registre national des œuvres d'art disparues et la formation du personnel des musées ainsi que la mise à jour et la gestion appropriée d'une documentation officielle de la part de tous les détenteurs d'objets d'art. A l'issue de la conférence, les propositions et conclusions préliminaires ont été envoyées à tous les participants afin qu'ils y apportent leurs suggestions, après quoi une liste finale de propositions a été constituée.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. **Mise en place d'un registre national des biens culturels disparus en Bosnie-Herzégovine**, conformément aux normes internationales, afin de connaître la situation précise dans ce domaine et le nombre exact d'œuvres d'art volées sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine.
2. **Création d'une commission mixte** chargée d'engager les négociations avec les pays de la région sur le retour des biens culturels classés patrimoine national de Bosnie-Herzégovine et des œuvres d'art soustraites illégalement des collections publiques et privées durant la période 1992-1995, en coordination avec la Commission pour la préservation des monuments nationaux de Bosnie-Herzégovine.
3. **Renforcement de l'engagement du ministère des Affaires civiles de Bosnie-Herzégovine, de l'UNESCO en Bosnie-Herzégovine et de l'ICOM Bosnie-Herzégovine**, ainsi que des autres institutions et institutions compétentes, conformément à la Recommandation de 2015 de l'UNESCO concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société, applicable dans tous les états membres, indiquant que: „La création et la tenue à jour d'un inventaire professionnel et le contrôle périodique des collections sont des composantes essentielles de la gestion des collections muséales. L'inventaire constitue un outil fondamental pour protéger les musées, prévenir et lutter contre le trafic illicite (...)“
4. **Coordination et échange d'informations** entre les acteurs de la lutte contre le trafic illégal de l'art en Bosnie-Herzégovine, dans la région et dans les Etats membres de l'UE (et hors UE) et les différents réseaux d'information concernant les biens culturels en danger faisant l'objet d'un commerce illicite, en coopération avec le CPKU.
5. **Organisation de formations** destinées aux services d'enquête et aux magistrats, en coopération avec le CPKU.
6. **Création de services de police spécialisés**, comme l'une des conditions de l'efficacité des mesures répressives (découverte de réseaux criminels) et l'augmentation des **échanges d'informations** entre les organes d'enquête dans le cas des plaintes déposées pour vols d'œuvres d'art.
7. **Intensification des enquêtes** dans les affaires faisant l'objet de plaintes déposées par les musées, galeries, collectionneurs privés, artistes, ateliers privés, associations et autres afin de retrouver les œuvres d'art et de procéder à leur **restitution** à leurs propriétaires légaux.
8. **Intensification de la coopération entre le Bureau national d'INTERPOL en Bosnie-Herzégovine et les organes d'enquêtes compétents en Bosnie-Herzégovine**, ainsi que l'ajout de nouveaux objets dans la base de données d'INTERPOL, sur la base des plaintes existantes.
9. **Harmonisation de la législation** dans le domaine de la muséologie aux différents niveaux administratifs (cantons, district, entités, niveau national) en termes de catégorisation des biens culturels et harmonisation de la législation pénale afin de faciliter la conduite des enquêtes ainsi que la mise en place de sanctions plus sévères pour ce type d'infractions pénales.
10. **Recommandations auprès des ministères compétents** afin que ceux-ci contrôlent l'état des institutions culturelles possédant des collections, en matière d'inventaires, de ressources humaines et de protection physique et technique des lieux d'exposition et des réserves, grâce à des rapports périodiques.
11. **Lancement d'une initiative auprès des ministères compétents afin de compléter la liste d'experts judiciaires** dans les domaines de l'évaluation financière, l'authenticité et l'origine des objets d'art.
12. **Publication d'instructions détaillées sur les procédures d'exportation des biens culturels**, à l'attention des particuliers et des personnes morales.
13. **Sensibilisation de la société civile par le biais d'actions spécifiques** (brochures, expositions, conférences, ateliers, coopération avec les médias ...) dans le but de réaffirmer l'importance de la préservation du patrimoine culturel, historique et artistique de la Bosnie-Herzégovine.